

ASS. COORD. GERONT. DU MANTOIS

1 PLACE LEOPOLD BELLAN

78200 MAGNANVILLE

**COMPTES ANNUELS au 31/12/2007**

	Pages
- Bilan actif-passif	1 et 2
- Compte de résultat	3 et 4
- Annexe	5 à 8

**COMPTA ILE DE FRANCE**

65 Rue Castor

78200 MANTES LA JOLIE

01 30 33 52 07

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2007 12			Exercice N-1 31/12/2006 12		
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Ecart N / N-1 Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	5 408	4 227	1 181	472	709	150.20
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles	37 381	26 082	11 299	11 046	253	2.29
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	<b>TOTAL II</b>	<b>42 789</b>	<b>30 309</b>	<b>12 480</b>	<b>11 518</b>	<b>962</b>	<b>8.36</b>
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				537	537	100.00
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	6 234		6 234	2 479	3 755	151.49
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	261 763		261 763	200 525	61 238	30.54	
Charges constatées d'avance (3)	3 109		3 109	3 980	871	21.89	
	<b>TOTAL III</b>	<b>271 106</b>		<b>271 106</b>	<b>207 521</b>	<b>63 585</b>	<b>30.64</b>
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V) Ecart de conversion actif (VI)						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>313 895</b>	<b>30 309</b>	<b>283 586</b>	<b>219 039</b>	<b>64 547</b>	<b>29.47</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>		<b>Exercice N-1</b>		<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>31/12/2007</b>	<b>12</b>	<b>31/12/2006</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital ( Dont versé : )	26 240		32 343		6 103	18.87
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	<b>RESERVES</b>						
	Réserve légale						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées							
Autres réserves	52 316		29 554		22 761	77.02	
Report à nouveau							
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)</b>	31 361		16 658		14 703	88.26	
Subventions d'investissement	4 214		7 897		3 684	46.65	
Provisions réglementées							
<b>TOTAL I</b>	114 130		86 453		27 677	32.01	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
<b>TOTAL II</b>							
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	<b>TOTAL III</b>						
<b>DETTES (I)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants	39		57		18	31.86
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 255		24 606		9 351	38.00
	Dettes fiscales et sociales	124 819		54 756		70 063	127.95
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes	2 000				2 000		
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)	27 342		53 166		25 824	48.57
	<b>TOTAL IV</b>	169 455		132 586		36 870	27.81
	Ecarts de conversion passif (V)						
	<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	283 586		219 039		64 547	29.47

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

167 455      132 586

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N 31/12/2007 12			Exercice N-1 31/12/2006 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET</b>							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			416 970	391 192	25 778	6.59	
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			18 914		18 914		
Autres produits			2	27	25	93.62	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>			<b>435 886</b>	<b>391 219</b>	<b>44 667</b>	<b>11.42</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			88 774	82 384	6 390	7.76	
Impôts, taxes et versements assimilés			14 116	12 504	1 612	12.89	
Salaires et traitements			211 673	197 558	14 115	7.14	
Charges sociales			87 029	83 056	3 973	4.78	
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			6 588	7 097	508	7.16	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 045	2	2 043	NS	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>			<b>410 225</b>	<b>382 600</b>	<b>27 625</b>	<b>7.22</b>	
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>25 661</b>	<b>8 619</b>	<b>17 042</b>	<b>197.72</b>	
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN</b>							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

**COMPTE DE RESULTAT**

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2007	12	31/12/2006	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	1 786		1 786	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL V</b>	<b>1 786</b>		<b>1 786</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)		148	148	100.00
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>TOTAL VI</b>		<b>148</b>	<b>148</b>	<b>100.00</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>1 786</b>	<b>148</b>	<b>1 934</b>	<b>NS</b>
<b>3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>27 446</b>	<b>8 471</b>	<b>18 975</b>	<b>224.00</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	754	1 151	397	34.50
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 684	7 097	3 413	48.09
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>TOTAL VII</b>	<b>4 438</b>	<b>8 248</b>	<b>3 810</b>	<b>46.19</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	94	61	33	54.44
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>TOTAL VIII</b>	<b>94</b>	<b>61</b>	<b>33</b>	<b>54.44</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>4 344</b>	<b>8 187</b>	<b>3 843</b>	<b>46.94</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	429		429	
<b>TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)</b>	<b>442 109</b>	<b>399 467</b>	<b>42 642</b>	<b>10.67</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>410 748</b>	<b>382 809</b>	<b>27 939</b>	<b>7.30</b>
<b>5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	<b>31 361</b>	<b>16 658</b>	<b>14 703</b>	<b>88.26</b>

\* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier  
: Redevance de crédit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 283 585.71 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 0 Euros et dégagant un excédent de 31 361.05 Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2007 au 31/12/2007 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

NEANT

**EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE**

NEANT

**REGLES ET METHODES COMPTABLES**

**Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

**Dérogations**

A l'exception des dérogations suivantes :

NEANT

**Permanence des méthodes**

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

A compter du 1er janvier 2007, et selon l'avis du conseil national de la comptabilité n°2007-05 du 4 mai 2007 relatif aux règles comptables applicables aux associations qui

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007

appliquent les règlements n°99-01 et 99-03 du CRC, les associations ne doivent plus comptabiliser dans leurs comptes annuels les provisions afférentes aux droits acquis par les salariés au titre des congés payés et charges sociales et fiscales y afférents.

Ces dispositions ont été appliquées sur cet exercice.

Les droits acquis par les salariés au 31/12/2007 s'élèvent à 12 968,65 Euros et les charges sociales correspondantes s'élèvent à 6 272,29 Euros.

**COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN**

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	3 809	1 598
Installations générales agencements aménagements divers		1 449	
Matériel de transport		879	879
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		29 101	5 073
	TOTAL	31 429	5 952
	TOTAL GENERAL	35 238	7 551

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		5 408	5 408
Installations générales agencements aménagements divers			1 449	1 449
Matériel de transport			1 758	1 758
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			34 174	34 174
	TOTAL		37 381	37 381
	TOTAL GENERAL		42 789	42 789

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	3 337	889	4 227
Installations générales agencements aménagements divers		305	181	486
Matériel de transport		48	739	786
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		20 031	4 779	24 810
	TOTAL	20 383	5 699	26 082
	TOTAL GENERAL	23 721	6 588	30 309

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	889				
Instal.générales agenc.aménag.divers	181				
Matériel de transport	739				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 779				
TOTAL	5 699				
TOTAL GENERAL	6 588				

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 619	4 619	
Divers état et autres collectivités publiques	1 293	1 293	
Débiteurs divers	322	322	
Charges constatées d'avance	3 109	3 109	
TOTAL	9 342	9 342	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	39	39		
Fournisseurs et comptes rattachés	15 255	15 255		
Personnel et comptes rattachés	899	899		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	40 662	40 662		
Impôts sur les bénéfices	429	429		
Autres impôts taxes et assimilés	82 829	82 829		
Produits constatés d'avance	27 342	27 342		
TOTAL	167 455	167 455		

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Inst gen agencmt & amen divers	Linéaire	10 à 50 ans
	Linéaire	10 à 20 ans
	Linéaire	5 à 10 ans
	Linéaire	5 à 10 ans
	Lineaire	8 ans
	Lineaire	8 ans
Matériel de bureau	Linéaire et dégressif	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 4 ans
Matériel de transport	Lineaire	2 ans

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**ANNEXE**

Exercice du 01/01/2007 au 31/12/2007

**Dépréciation des créances**

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

**Disponibilités en Euros**

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 912
Total	5 912

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	39
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 327
Dettes fiscales et sociales	84 936
Total	96 301

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		3 109
Total		3 109
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		27 342
Total		27 342

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

**Produits et charges exceptionnels**

(Arrêté du 27 avril 1982)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Quote part de subvention virée au résultat	3 684	77700000
- Remboursement frais bancaires	754	77210000
Total	4 438	
Charges exceptionnelles		
- Contraventions	22	67121000
- Notes de frais	26	67180000
- Saisie arrêt	47	67210000
Total	95	

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
J.P. LAUQUE & R. SAINT ETIENNE  
Au capital de 152 500 Euros  
17, rue Porte Chant à l'Oie  
78200 MANTES LA JOLIE  
R.C.S. VERSAILLES D 324 275 031  
Membre d'une association agréée,  
acceptant les règlements par chèques.

ASSOCIATION

"COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU MANTOIS"

SIEGE SOCIAL : 78200 MAGNANVILLE  
1, place Leopold Bellan

\*\*\*\*\*

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
J.P. LAUQUE & R. SAINT ETIENNE  
Au capital de 152 500 Euros  
17, rue Porte Chant à l'Oie  
78200 MANTES LA JOLIE  
R.C.S. VERSAILLES D 324 275 031  
Membre d'une association agréée,  
acceptant les règlements par chèques.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- . le contrôle des comptes annuels,
- . les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

relatifs à l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007

#### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

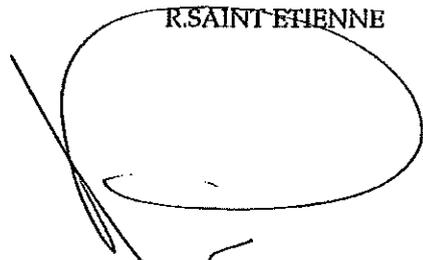
En application des dispositions de l'article L 823-9 1er alinéa du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous tenons à vous préciser que l'examen de l'application des principes comptables tant en matière d'estimation, qu'en matière de présentation d'ensemble des comptes n'a pas révélé d'anomalies de matière à remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

## 2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous n'avons eu connaissance, au cours de nos contrôles, d'aucune circonstance dans laquelle l'égalité entre les adhérents n'aurait pas été respectée.

Fait à MANTES LA JOLIE  
Le 23 mai 2008

R.SAINT-ETIENNE



COMMISSAIRE AUX COMPTES

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
J.P. LAUQUE & R. SAINT ETIENNE  
Au capital de 152 500 Euros  
17, rue Porte Chant à l'Oie  
78200 MANTES LA JOLIE  
R.C.S. VERSAILLES D 324 275 031  
Membre d'une association agréée,  
acceptant les règlements par chèques.

ASSOCIATION

"COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU MANTOIS"

SIEGE SOCIAL : 78200 MAGNANVILLE  
1, place Leopold Bellan

\*\*\*\*\*

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
J.P. LAUQUE & R. SAINT ETIENNE  
Au capital de 152 500 Euros  
17, rue Porte Chant à l'Oie  
78200 MANTES LA JOLIE  
R.C.S. VERSAILLES D 324 275 031  
Membre d'une association agréée,  
acceptant les règlements par chèques.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- . le contrôle des comptes annuels,
- . les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

relatifs à l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007

## 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Il convient de rappeler à l'Assemblée Générale la divergence de traitement comptable de la provision pour congés payés. En effet, le Code de l'Action Sociale et des Familles dans son article, R 314-26, interdit la prise en compte des provisions pour congés à payer et charges sociales et fiscales y afférentes.

Récemment le Conseil National de la Comptabilité a définitivement tranché et a rappelé que les droits pour congés à payer et autres droits acquis doivent être constatés au passif du bilan à la clôture de l'exercice.

En outre, il a précisé le traitement comptable relatif à la constatation de cette provision qui n'est pas opposable aux financeurs.

Compte tenu de la dualité des réglementations comptables et budgétaires, votre association n'a pas constaté dans ces comptes annuels le montant de la provision pour congés à payer et charges sociales qui s'élève à 19 241 €.

Au vu de l'avis définitif du Conseil National de la Comptabilité, les comptes annuels auraient dû prévoir la constatation de cette charge, dont l'incidence ramène le résultat de 31 961 € à 12 120 € au 31 décembre 2007.

Dans ces conditions, nous sommes amenés à émettre une réserve sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2007, qui, sur ce point, ne respecte pas l'avis de Conseil National de la Comptabilité.

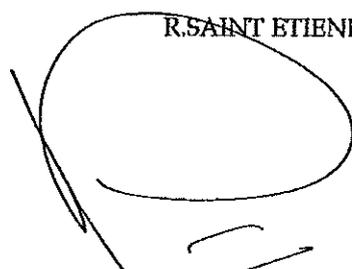
## 2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous n'avons eu connaissance, au cours de nos contrôles, d'aucune circonstance dans laquelle l'égalité entre les adhérents n'aurait pas été respectée.

Fait à MANTES LA JOLIE

Le 23 mai 2008

R.SAINT ETIENNE



COMMISSAIRE AUX COMPTES

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
J.P. LAUQUE & R. SAINT ETIENNE  
Au capital de 152 500 Euros  
17, rue Porte Chant à l'Oie  
78200 MANTES LA JOLIE  
R.C.S. VERSAILLES D 324 275 031  
Membre d'une association agréée,  
acceptant les règlements par chèques.

ASSOCIATION

"COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU MANTOIS"

SIEGE SOCIAL : 78200 MAGNANVILLE  
1, place Leopold Bellan

\*\*\*\*\*

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ADMINSTRATIFS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
J.P. LAUQUE & R. SAINT ETIENNE  
Au capital de 152 500 Euros  
17, rue Porte Chant à l'Oie  
78200 MANTES LA JOLIE  
R.C.S. VERSAILLES D 324 275 031  
Membre d'une association agréée,  
acceptant les règlements par chèques.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur :

- . le contrôle des comptes administratifs,
- . les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi,

relatifs à l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2007 au 31 décembre 2007

#### 1. OPINION SUR LES COMPTES ADMINISTRATIFS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes administratifs sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

En application des dispositions de l'article L 823-9 1er alinéa du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous tenons à vous préciser que l'examen de l'application des principes comptables tant en matière d'estimation, qu'en matière de présentation d'ensemble des comptes n'a pas révélé d'anomalies de matière à remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

## 2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous n'avons eu connaissance, au cours de nos contrôles, d'aucune circonstance dans laquelle l'égalité entre les adhérents n'aurait pas été respectée.

Fait à MANTES LA JOLIE  
Le 23 mai 2008

R.SAINT ETIENNE



COMMISSAIRE AUX COMPTES

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
J.P. LAUQUE & R. SAINT ETIENNE  
Au capital de 152.500 euros  
17, rue Porte Chant à l'Oie  
78200 MANTES LA JOLIE  
R.C.S. VERSAILLES D 324 275 031  
Membre d'une association agréée,  
acceptant les règlements par chèques.

**ASSOCIATION**

**"COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU MANTOIS"**

**SIEGE SOCIAL : 78200 MAGNANVILLE  
1, place Leopold Bellan**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Tél : 01 30 63 91 00 - Fax : 01 34 76 84 16  
e-mail : lauquesaintetienne@audifex.com

SCP DE COMMISSAIRES AUX COMPTES  
J.P. LAUQUE & R. SAINT ETIENNE  
Au capital de 152.500 euros  
17, rue Porte Chant à l'Oie  
78200 MANTES LA JOLIE  
R.C.S. VERSAILLES D 324 275 031  
Membre d'une association agréée,  
acceptant les règlements par chèques.

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE 612-5  
DU CODE DE COMMERCE

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 612-5, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif aux conventions passées entre votre association et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes assurant une rôle de mandataire social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle des conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé.

Au cours de cette exercice, nous avons été informés d'une convention nouvelle, à savoir :

-Remboursement des frais de déplacement sur justificatif, de la Présidente de l'association à un taux compris entre 0,56 et 0,60 euros du kilomètre parcouru.  
Le montant de ces remboursements s'est élevé à 3 779 euros pour l'exercice écoulé.

D'autre part au cours des contrôles et sondages que nous avons pu effectuer nous n'avons relevé aucune écriture ni pièce susceptible de nous révéler l'existence d'éventuels accords tombant sous le coup des dispositions légales rappelées ci-dessus.

Fait à MANTES LA JOLIE,  
le 23 mai 2008

R.SAINT ETIENNE

COMMISSAIRE AUX COMPTES